

PROJET : ENTRETIEN D'HIVER -  
**GRAND CIRCUIT & PONT**

N° DU PROJET : **1175798-005**

PROPRIÉTAIRE : Municipalité de Saint-Lucien  
5280, 7<sup>e</sup> rang Saint-Lucien (Québec) J0C 1N0  
Responsable : Alain Turcotte, inspecteur municipal  
Téléphone : 819-850-1678 Télécopieur : 819-397-2732  
Courriel : [inspecteur@municipalite.saint-lucien.qc.ca](mailto:inspecteur@municipalite.saint-lucien.qc.ca)

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

La Municipalité de Saint-Lucien désire obtenir des soumissions sous enveloppe scellée pour retenir les services d'un entrepreneur en vue de travaux d'entretien d'hiver pour le circuit suivant soit :  
«**GRAND CIRCUIT & PONT**»

Lieu d'exécution des travaux d'entretien : Municipalité de Saint-Lucien (Centre du Québec)

### **Documentation disponible :**

À compter du 21 juin 2018, toute personne ou toute société pourra se procurer les documents d'appel d'offres, devis et autres documents pertinents au projet sur le système électronique SE@O (<https://www.seao.ca/index.aspx>)

Une visite des lieux, peut être demandée sur rendez-vous avec l'inspecteur, pour chacun des soumissionnaires,  
**au plus tard le 28 juin 2018.**


### **Garantie :**

Toute soumission doit être accompagnée d'un cautionnement provenant d'une institution financière, d'une compagnie d'assurance ou d'un chèque certifié. Ce dernier doit représenter 10% de la soumission globale (3 ans) et être valide pour une période de soixante (60) jours ouvrables suivant la date et l'heure d'ouverture des soumissions. **Aucun chèque personnel ne sera accepté.** En cas de retrait de la part de l'entrepreneur après l'ouverture des soumissions et de refus d'accepter le contrat devant lui être alloué par résolution, la garantie de 10% devient la propriété de la municipalité et ce sans aucun recours.

### **Réception et ouverture :**

Les soumissions, dans des enveloppes cachetées et adressées à Monsieur Alain Turcotte, inspecteur municipal, seront reçues au bureau de la Municipalité de Saint-Lucien situé au 5280, 7<sup>e</sup> rang à Saint-Lucien, jusqu'à 10h30 le 3 juillet 2018, pour être ouverte publiquement au sous-sol du bureau municipal le même jour à 10 h 30. Toute soumission reçue postérieurement sera automatiquement rejetée.

La Municipalité de Saint-Lucien ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

  
Alain St-Vincent-Rioux  
directeur général et secrétaire-trésorier